



*Administration communale
de CELLES
Rue Parfait, 14 - 7760 CELLES*

SERVICE URBANISME
069/85.77.66 – 069/85.77.76
urbanisme@celles.be

Maître DERONNE Marie-Christine
Avenue de Maire, 174
7500 Tournai

Celles, le 01/06/2026

Vos réf. : DEBOUVRIE
Nos réf. : N202600075

INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 30/04/2026 relative à un bien sis Place de Pottes, 1 à 7760 Pottes, cadastré 2e division, CELLES 2 DIV/POTTES/, Section A n°174G et appartenant à :

- Madame Debouvrie Juliane, domiciliée à 7540 Tournai, Rue Louis Bally 30,
- Madame Trenteseaux Nicole, domiciliée à 7540 Tournai – Kain, Clos des Jardins de la Melle, 6 – 04, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial.

Le bien se situe en zone d'habitat à caractère rural (2A0174/00G000) dans un périmètre d'intérêt paysager du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz approuvé par A.R. du 24.07.1981, le fonds de la parcelle se situe en zone agricole.

Le bien se situe en Régime d'assainissement autonome (RAA) au Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique de l'Escaut-Lys.

Le bien se situe dans une zone de contrainte karstique faible au sens de l'article D.IV.57, 3.

Le bien

- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager;
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine;
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine;
- n'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code ;
- n'est pas situé dans un site Natura 2000 ;

–n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau" ;

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

Le bien est soumis en partie à l'application du guide régional d'urbanisme (GRU).

Le bien en cause n'a fait l'objet :

- d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977,
- d'aucun permis d'urbanisation ou de permis de lotir,
- d'aucune déclaration urbanistique,
- d'aucune déclaration des établissements de classe 3, d'aucun permis unique ou de permis d'environnement,
- d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ou n°1.

Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal.

En ce qui concerne les autres renseignements sollicités, il nous semble pouvoir y répondre par la négative.

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice Générale f.f.

J. SOYEZ

POUR LE COLLÈGE,
Par ordonnance,



Le Bourgmestre

M. BUSINE